

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 9 décembre 2024, à 20h, le règlement numéro 2024-494 sur la gestion contractuelle.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2024-494 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 16 janvier 2025.



Antoine Audet  
Directeur général et greffier-trésorier  
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 23 janvier 2025)